

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 17 août 2009

- Approbation de compte rendu des conseils municipaux du 29 juillet 2009.

L'an deux mille neuf, le dix sept août, à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur ROUGEOT Philippe, Maire.

Présents : Mrs ROUGEOT Philippe, COSTA Hervé, NICO Gérard, PICHAUD Yves, COUVE Joël, BONNEAU Jean-François, Mme CONDAMINES Catherine, Mrs CHAUD Bernard, ENJERLIC Philippe, GRANIER Joël, PUELLES Félix, SEGUIN Yvon, Mmes ANGOSTO Nathalie, BOYER Catherine, CASSAN Pierrette, LAPEYRE Dominique, SOUM Nadine.

Absents procurations : Mr SERIN Daniel (Mr Yvon SEGUIN), Mme CABROL Sylvie (Mr Yves PICHAUD).

Absents : Mr FOURNIER Guy, Mme VENTURA Danielle, Mrs CALLEGARI Christophe, SOULE Jacques

Mme ANGOSTO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal les comptes rendus des séances du 29 juillet 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N°1

OBJET : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne la parole à M. PICHAUD Adjoint aux finances, qui expose les modifications à apporter sur le Budget de la commune :

M. PICHAUD précise que ces modifications sont des réajustements puisque lors de l'élaboration du Budget Primitif, nous ne disposons pas de certains éléments, concernant notamment les travaux suite à l'acquisition des Arènes.

Par ailleurs Monsieur le Maire précise que seul le montant de l'acquisition des arènes était connu lors de l'élaboration du Budget Primitif ; C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de procéder à des réajustements.

Monsieur le Maire propose de procéder aux régularisations en section d'investissement.

Afin de poursuivre l'exécution des opérations municipales, Monsieur le Maire propose d'ajuster et compléter les écritures budgétaires de l'exercice 2009 décrite dans le tableau ci-annexé.

- Section d'investissement : + 4 581.03 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2009.

DELIBERATION N°2

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COUVE qui informe le Conseil Municipal qu'une lettre informative sera remise aux parents avec le dossier de rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose de modifier les différents tarifs du Restaurant Scolaire de la façon suivante à compter du 1^{er} septembre 2009.

QUOTIENT FAMILIAL Revenu imposab QF = ----- Nbre de personnes à charge	TARIFS EN €
< 3632	1,60 €
3632 à 6226	2,70 €
> 6226	3,70 €
Extérieur à la Commune	4,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs du Restaurant Scolaire tels que mentionnés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h